



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CPAM

Question écrite n° 129014

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la fermeture de centres par la CPAM de Paris et ses conséquences pour les usagers. Ainsi le regroupement du traitement des dossiers d'aide médicale d'État sur deux centres entraîne des dysfonctionnements importants quant à l'accueil des personnes et le traitement des dossiers, mettant les usagers à risque de ruptures de soins, et exposant les agents à un stress important. Opérée au nom de la rigueur budgétaire, cette réorganisation risque finalement de conduire à l'effet inverse : en entravant l'accès aux droits, c'est l'accès aux soins qui est menacé, au risque ensuite de saturer un peu plus les urgences hospitalières et d'aggraver l'état de santé de l'ensemble de la population, avec les conséquences financières que cela suppose. Elle souhaite donc attirer son attention sur la situation de la CPAM de Paris et les moyens dont elle est dotée pour assumer pleinement sa mission de service public et assurer à l'ensemble de ses usagers un accueil de proximité et un traitement digne ainsi que des conditions de travail correctes à ses agents.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129014

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1818

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)